

20120116_DL_01

OBJET :
Budget principal –
cotisations 2012

Date de convocation :
6 décembre 2011

Date de séance :
16 janvier 2012

Date d'affichage :
23 janvier 2012

Membres en exercice : 37

Membres présents : 19

Membres votants : 19

ABSENTS et VOTE : cf. PVS

Adoptée à la majorité
42 voix POUR
6 voix CONTRE

Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille douze, le 16 janvier à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR, Président

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Daniel BEAUPERE, Stéphane BRUNEL, Michel CAPON, Daniel CARPENTIER, François DEBEUGNY, Claude DEFLESSELLE, François DURIEUX, Sébastien HARDY, Olivier JARDE, Patrice LETALLE, Dominique MAGNIER, Serge OLIVIER, Daniel PROUILLE, Gérard PRUVOT, Jean-Claude RENAUX, Jean-Pierre TETU, Michel WATELAIN, Jean-Marc WISSOCQ.

Secrétaire de séance : Claude DEFLESSELLE

LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu le débat d'orientation budgétaire du comité syndical du 21 novembre 2011,
- Vu le projet de Budget Primitif 2012.

DELIBERE

ARTICLE 1 – La cotisation 2012 des membres au budget principal de Somme Numérique est de 0,45€ par habitant pour le Conseil général de la Somme et les communautés de communes et de 1,20€ par habitant pour Amiens Métropole.

ARTICLE 2 – Ces cotisations seront prélevées en début d'année pour tous les membres par l'émission de titres de recette de Somme Numérique. En cas d'adhésion en cours d'année d'une communauté de communes, la cotisation sera calculée au prorata du mois d'adhésion.

ARTICLE 3 – Le Président et le Trésorier d'Amiens Municipale sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

